

VOUS ÊTES  
PROPRIÉTAIRE



**Louez solidaire**  
EN TOUTE SÉRÉNITÉ



NUMÉRO UNIQUE ET GRATUIT

06 70 22 82 25

La Métropole Rouen Normandie s'engage avec l'Etat pour faciliter la mise en location de logements privés à des fins sociales dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat et de la lutte contre la pauvreté. Elle met en place un nouveau dispositif avec les associations locales d'insertion qui font l'intermédiaire entre le propriétaire d'un logement et le locataire : ce dispositif assure des garanties financières au propriétaire bailleur pour la location de son bien et ouvre droit à des avantages fiscaux.

**Vous êtes propriétaire d'un logement** dans la Métropole Rouen Normandie et vous souhaitez le mettre en location, « SOLIHA Territoires en Normandie » est missionné par la Métropole pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches : SOLIHA valide avec vous le projet locatif, en sous-location ou en mandat de gestion (voir encadré ci-dessous), confirme la nécessité ou non de réaliser des travaux et vous accompagne dans les demandes d'aides financières. Vous êtes ensuite mis en relation avec les associations d'insertion agréées pour l'intermédiation locative.

Vous vous engagez avec un locataire aux revenus modestes qui rencontre des difficultés dans son parcours résidentiel. En contrepartie vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts sur les revenus locatifs (jusqu'à 65%) et de primes comprises entre 1000 et 3000€\*.

Les associations d'insertion vous proposent une gestion locative adaptée professionnelle et une mise en location garantie à travers la recherche du locataire, la sécurisation des loyers et l'accompagnement social du ménage qui occupe le logement, pendant toute la durée du bail, (aide à la gestion du budget, entretien du logement, relations avec le voisinage, etc).

\* selon les conditions Loc'Avantages [www.anah.fr/locavantages](http://www.anah.fr/locavantages)

## Il existe deux types d'intermédiation locative :

**Sous-location** : l'association d'intermédiation locative est locataire du logement qu'elle sous loue à un ménage (convention d'occupation), elle assure le paiement des loyers et des charges et l'entretien courant et assure l'accompagnement social du ménage. La location peut être transférée au ménage au bout de 12 à 18 mois, c'est ce qu'on appelle un bail glissant.

**Mandat de gestion** : le ménage est locataire, l'association d'intermédiation locative gère le logement pour le compte du propriétaire. Elle s'assure du bon paiement des loyers et du bon état du logement par un accompagnement social du ménage. Les frais liés à d'éventuelles dégradations peuvent être pris en charge dans certaines conditions (garantie Visale ou assurance impayés et dégradations).



UN SUIVI TOUT AU LONG DU PARCOURS

## LA DÉMARCHE

1



### Prise de contact

- J'appelle au numéro gratuit **06 70 22 82 25**
- J'envoie un message à [louez-solidaire@solihanormandie.fr](mailto:louez-solidaire@solihanormandie.fr)
- Via le formulaire du site internet [metropole-rouen-normandie.fr/louezsolidaire](http://metropole-rouen-normandie.fr/louezsolidaire)

2



### SOLIHA vous accompagne

Information, conseils et visite du logement, démarches avec l'ANAH et définition du montant de loyer qui doit être inférieur au loyer de marché.

3



Vous êtes mis en relation avec une association d'insertion qui recherche le candidat aux revenus modestes et dont la situation est la plus adaptée puis s'occupera de la location du logement.

4



Vous signez le bail avec l'association (sous location) ou avec le ménage directement (mandat de gestion). L'association fait l'état des lieux avec vous.

5



**Votre logement est occupé** et la gestion est assurée. L'association d'insertion est à votre disposition pour toute difficulté, elle s'assure du bon paiement des loyers **et du bon état** du logement.

## LES AVANTAGES

### Sérénité

Un accompagnement dans toutes vos démarches, du premier contact à la gestion du bien. Des conseils gratuits et personnalisés pour choisir le mode de location qui vous convient.

### Solidarité

Un engagement solidaire pour permettre à des personnes aux revenus modestes de se loger, par l'intermédiaire d'un partenaire conventionné.

### Sécurité

Le logement est loué par l'intermédiaire d'une association d'insertion qui sécurise le paiement des loyers et la relation avec le locataire

# LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF POUR LA GESTION LOCATIVE



Agence  
Immobilière Sociale  
(AIS SOLIHA Normandie)



Association Garantie  
Logement (AGL)



Comité d'Action  
et de Promotion Sociales  
(CAPS)



AIVS  
Objectif Logement



Œuvre Normande  
des Mères Rouen et Elbeuf

## À QUI S'ADRESSER ?

**SOLIHA Territoires en Normandie\***  
et Métropole Rouen Normandie vous renseignent :



[louez-solidaire@solihanormandie.fr](mailto:louez-solidaire@solihanormandie.fr)



[metropole-rouen-normandie.fr/louezsolidaire](http://metropole-rouen-normandie.fr/louezsolidaire)



**NUMÉRO UNIQUE ET GRATUIT**

06 70 22 82 25

*\* SOLIHA Territoires en Normandie, solidaires pour l'habitat, est le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale*